

**Direction des voies navigables**

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier :

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. :

Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : AC 2021-04-01

Rennes, le 1<sup>er</sup> Avril 2021

Objet : Fermeture chemin de halage

**Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

**Considérant** que des travaux de réfection du chemin de halage, bief du Moustoir, doivent être réalisés du 12/04/2021 au 30/04/2021 ;

**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

**Arrête :**

**Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de halage de l'écluse du Moustoir au pont du Gwaker, bief du Moustoir sur la commune de CHATEAUNEUF DU FAOU est interdit à tous les usagers.

**Du 12 au 30 Avril 2021**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place. Déviation possible par les communes de Châteauneuf ou de St Goazec (cf. plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

**Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de CHATEAUNEUF DU FAOU et ST GOAZEC.

**Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et  
développement durable

Signé par : VERONIQUE VERON  
DateA : 01/04/2021  
QualitéA : DVN - SEVAD  
Responsable

Véronique VÉRON

